

infos

Chères collègues, Chers collègues,

Lors des élections du 28 septembre dernier, vous m'avez désigné Président du SATESE 37.

Cette confiance, renouvelée depuis plus de 20 ans, me touche profondément et, pour cela, je tiens tout particulièrement à vous en remercier.

C'est un immense honneur pour moi de me retrouver une nouvelle fois à la tête d'un syndicat, qui œuvre chaque jour au côté de vos collectivités pour les aider dans l'exercice de leurs obligations réglementaires en matière d'assainissement des eaux usées.

Pour m'accompagner dans ce nouveau mandat, vous avez désigné une équipe politique expérimentée et motivée, que je souhaite dès à présent remercier pour son engagement.

Lors du Comité Directeur du 11 janvier dernier, les membres du Bureau ont décidé de se répartir les délégations de la manière suivante :

- Stéphanie RIOCREUX, 1^{ère} Vice-Présidente, chargée des finances et de la communication externe,
- Bertrand RITOURET, 2^{ème} Vice-Président, chargé des ressources humaines et des équipements,
- Jacqueline BOURGUIGNON, 3^{ème} Vice-Présidente, chargée de l'assainissement non collectif,
- Patrick DELETANG, 4^{ème} Vice-Président, chargé de l'assainissement collectif et de la prestation travaux,
- Bernard ELIAUME, 5^{ème} Vice-Président, chargé de la démarche Qualité/RSE.

Une fois les nouveaux statuts approuvés, nous pourrions pleinement élargir notre équipe aux volontaires désignés en septembre dernier.

Avec l'appui des agents du SATESE 37, nul doute que ce Bureau aura à cœur de proposer aux élus et aux usagers un service soucieux d'agir en faveur de notre environnement, enjeu ô combien important en cette période difficile.

Très sincèrement,

Joël Pélicot

Président du SATESE 37

50^e numéro

Les principales décisions prises par le comité syndical

2nd semestre 2020

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ▣ INSTALLATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ont conduit au renouvellement de l'organe délibérant du SATESE 37. Lors du Comité Syndical du 28 septembre 2020, les membres de la nouvelle Assemblée ont été accueillis, puis déclarés installés dans leur fonction.

▣ ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Candidat à sa propre succession, Joël PELICOT, délégué de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher, a été élu de nouveau Président du SATESE 37.

▣ ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENT(E)S

Conformément aux statuts du syndicat, l'Assemblée délibérante a fixé à 5 le nombre de Vice-Président(e)s au sein du Bureau du SATESE 37.

Ont été élu(e)s dans l'ordre de désignation (de la 1^{ère} Vice-Présidence à la 5^{ème} Vice-Présidence) : Stéphanie RIOCREUX

– déléguée de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL), Bertrand RITOURET – délégué de Tours Métropole Val de Loire (TMVL), Jacqueline BOURGUIGNON – déléguée de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC), Patrick DELETANG – délégué du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire (CD37) et Bernard ELIAUME – délégué de la commune de Maillé.

▣ ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CAO

L'Assemblée a procédé également à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), sur la base de 5 titulaires et 5 suppléants.

▣ ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ « ÉLU » DU CNAS

Mickaël NEMMES, délégué suppléant de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher, a été élu représentant local du SATESE 37 au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS). ▶▶▶

50^e numéro



▣ DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS

Pour la durée du mandat, les membres de l'Assemblée ont décidé de déléguer certaines de leurs attributions au Président (ester en justice au nom du syndicat), ainsi qu'au Bureau (prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres, passer les contrats d'assurances, décider les aliénations de gré à gré et cessions par adjudication de biens mobiliers, fixer les rémunérations et régler les honoraires d'avocats, notaires...).

▣ ACTUALISATION DES STATUTS

Dans le courant de l'année 2020, plusieurs collectivités adhérentes ont sollicité le SATESE 37, afin que ce dernier étudie la mise en œuvre, en 2021, d'une nouvelle mission en assainissement collectif: le contrôle de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées. L'Assemblée a approuvé le projet de modification statutaire permettant la création de cette nouvelle compétence à caractère optionnel. À cette occasion, il a été convenu également la possibilité, pour TMVL et le CD37, de déterminer eux-mêmes le nombre de leurs représentants au Comité Syndical (dans la limite de 5). Enfin, il a été décidé la possibilité, pour l'organe délibérant, de déterminer librement la composition du Bureau avec, pour les Vice-Président(e)s, une limite fixée à 20% de l'effectif total de l'Assemblée (plafonné à 15 membres), mais également de procéder à l'avenir à l'élection des Vice-Président(e)s à main levée.

RESSOURCES HUMAINES

▣ CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE

L'Assemblée délibérante a décidé de renouveler son adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire (CDG 37) pour les années 2021-2024. Ce nouveau contrat garantit les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service.

▣ SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE

L'Assemblée a également choisi de renouveler son adhésion au service de médecine préventive placé auprès du CDG 37 et ce, pour une durée de 3 ans.

▣ TABLEAU DES EFFECTIFS

Lors du Comité Syndical du 7 décembre 2020, il a été décidé de supprimer un poste d'Attaché territorial et un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe.

FINANCES

▣ INDEMNITÉS DE FONCTIONS DES ÉLUS

Une fois les membres du Bureau désignés, l'Assemblée a fixé le taux des indemnités allouées au Président (18,71%) et aux Vice-Président(e)s (9,35%).

▣ ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

À la demande des services de la Préfecture, le SATESE 37 a établi pour la première fois son « rapport sur les orientations budgétaires ». Outre l'obligation fixée par la réglementation, ce rapport a été avant tout l'occasion, pour l'exécutif, de présenter aux Délégué(e)s l'évolution de la situation financière du syndicat, ainsi que les grandes orientations budgétaires pour les années à venir ; et pour les Délégué(e)s, de disposer d'une analyse budgétaire complète leur permettant de se prononcer sur le projet proposé par l'exécutif. Ce rapport a été un véritable appui au débat d'orientation budgétaire et a participé au renforcement de la démocratie participative au sein du syndicat.

▣ TARIFS 2021

Conformément aux orientations budgétaires définies pour 2021, il a été décidé la stabilisation de l'ensemble des tarifs du SATESE 37, qui restent ainsi identiques à ceux de 2020.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

▣ PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2021

Concernant le « suivi station d'épuration », le programme 2021 prévoit 712 visites sur site, auxquelles viennent s'ajouter 91 interventions sur le réseau et 50 réunions de synthèse. Ces 853 interventions sont réalisées sur un parc de 239 stations d'épuration. Le suivi de 13 stations d'Industriels ou Etablissements Publics/Privés vient compléter ce programme.

Dans le cadre de la « prestation travaux », il est prévu diverses actions sur les 7 stations d'épuration en construction, extension ou aménagement. Il convient d'y ajouter d'éventuelles missions réalisées en partenariat avec l'ADAC 37.

Enfin, au niveau des « études spécifiques », une vingtaine d'actions est inscrite au programme de 2021.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

▣ PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2021

Dans le cadre de la mission « contrôle du neuf », le programme 2021 prévoit 800 visites (projet et réalisation). À cela viennent s'ajouter 800 visites « diagnostic immobilier » et 1 600 visites « contrôle de fonctionnement ». Concernant les « opérations groupées de réhabilitation », 50 dossiers sont envisagés dans l'année.



CALENDRIER DES PROCHAINS COMITÉS SYNDICAUX

Lundi 14 juin 2021
Lundi 27 septembre 2021
Lundi 6 décembre 2021

À la Maison des Sports
de Parçay-Meslay, à 14h30 précises

www.satase37.fr

Syndicat d'Assistance Technique
pour l'Épuration et le Suivi des Eaux
d'Indre-et-Loire

ZA n°1 du Papillon, 3 rue de l'Aviation,
37210 PARCAY-MESLAY
Tél. 02 47 29 47 37 - Fax 02 47 29 47 38
satase37@satase37.fr

Directeur de publication: Joël Pélicot
Rédaction: Stéphanie Riocreux,
Rodolphe Rouault
Conception/montage:
EFIL Communication - www.efil.fr
ISSN: 2114-0545



PEFC / 10-32-2667
PROMOUVOIR LA GESTION
DURABLE DE LA FORÊT

Imprimé par un imprimeur labellisé
IMPRIM'VERT*